



Information à la population

Présence ponctuelle d'eau colorée au robinet

En raison de la période de sécheresse que nous connaissons actuellement, le débit de nos sources ne permet plus d'assurer à lui seul le remplissage normal des réservoirs communaux.

Afin de garantir en tout temps l'approvisionnement en eau potable de la population, la Commune est amenée à compléter ses ressources par des achats d'eau auprès de la Commune de Gruyères.

Cette eau présente des caractéristiques physico-chimiques légèrement différentes de celles issues de nos ressources locales, notamment en ce qui concerne le pH et la dureté. Le mélange de ces eaux peut entraîner, dans certaines parties du réseau, une modification temporaire de l'équilibre calco-carbonique.

Ce phénomène peut favoriser la dissolution de dépôts calcaires ainsi que la remise en suspension de sédiments accumulés au fil du temps sur les parois intérieures des conduites. Dans les secteurs équipés de conduites en fonte ou en acier, ces dépôts peuvent également contenir des particules de corrosion qui peuvent alors être entraînées dans l'eau. Il peut en résulter une coloration jaunâtre, orangée ou brunâtre de l'eau, parfois accompagnée d'un léger goût métallique.

La coloration observée est liée à la présence de dépôts et de particules provenant des conduites. Elle ne signifie pas que l'eau est contaminée. Les contrôles de qualité sont maintenus et réalisés conformément aux exigences en vigueur.

Malheureusement, la Commune ne dispose pas de moyens techniques permettant d'éliminer immédiatement ce phénomène. Son intensité dépend principalement de la quantité d'eau achetée à l'extérieur. Une réduction de la consommation d'eau ainsi que le retour de précipitations suffisantes permettant de reconstituer le débit des sources contribueront à un retour progressif à la normale.

Que faire si votre eau est colorée ?

Si vous constatez une coloration inhabituelle de l'eau du robinet, nous vous recommandons de la laisser couler quelques minutes avant de l'utiliser, jusqu'à ce qu'elle retrouve son aspect habituel.

Par mesure de précaution, les personnes particulièrement sensibles sont invitées à éviter la consommation de l'eau tant que sa coloration ou son goût inhabituel persiste.

Nous remercions la population pour sa compréhension ainsi que pour les efforts consentis afin de limiter la consommation d'eau durant cette période.

Le Conseil communal

Le Pâquier, le 8 septembre 2026